

EDITORIAL

En dehors des activités de la Section Est dont vous trouverez la restitution dans ces pages, 20 d'entre nous avons fait le voyage de Nice pour participer aux RNIP qui ont eu lieu les 23 et 24 mai : dans une ambiance très amicale, nous avons pu apprécier les ateliers remarquablement élaborés notamment par nos collègues membres des groupes de travail, et complétés par des visites fort intéressantes.

Nous préparons activement le Congrès Régional de la Section Est dont vous avez reçu la programmation, et qui se tiendra les 26 et 27 septembre 2013 à Metz. Notez bien ces dates, et inscrivez- vous dès que possible pour nous permettre de vous réserver le meilleur accueil !

Je souhaite également aborder une question qui a été longuement évoquée au cours de l'Assemblée Générale : en effet, alors que la cotisation doit être acquittée au plus tard le 31 mars pour bénéficier des prestations de l'AITF, et malgré plusieurs relances, beaucoup de cotisations impayées subsistaient le 27 mai. Je vous laisse imaginer l'énergie gaspillée pour ces innombrables rappels émanant du niveau national et se répercutant dans les différentes sections, sans parler de l'impact financier sur le fonctionnement de l'association. Aussi, compte tenu des décisions qui ont été prises, pour ne pas perdre vos droits en cas de retard de règlement, et notamment la couverture par nos assurances, je vous encourage vivement à adopter le prélèvement automatique comme 120 d'entre nous l'ont déjà fait pour la Section Est!!

Et avant de nous retrouver, je l'espère très nombreux, pour cet évènement annuel important qu'est le Congrès Régional, je tiens à vous souhaiter de très belles vacances, surprenantes, distrayantes, insouciantes... et surtout reposantes.

Bien amicalement.

Marie-Hélène METZINGER-NICOLAY

Présidente de la Région AITF EST

Prévisions d'activités du deuxième semestre 2013

Les réunions nationales :

- ✦ 4 juillet 2013 à Paris : Bureau National
- ✦ 10 octobre 2013 à Paris : Bureau National
- ✦ 14 novembre 2013 à Paris : Bureau National
- ✦ 30 novembre 2013 à Paris : Comité National
- ✦ 12 décembre 2013 à Paris: Bureau National

Les réunions régionales :

- ✦ jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2013 à Metz: Congrès Régional Est
- ✦ vendredi 27 septembre 2013 à Metz: Assemblée Générale Section Est

AITF Est

Délégués départementaux

25 - DOUBS :	M ^{me} Lucile GENTY	lucile.genty@besancon.fr
54 - MEURTHE ET MOSELLE :	M ^{me} Christine VETIER	cvetier@cg54.fr
55 - MEUSE :	M. Claude DEFENTE	claud.defente@laposte.net
57 - MOSELLE :	M. Emmanuel PINA	epina@metzmetropole.fr
67 - BAS-RHIN :	M. Franck SIEGRIST	franck.siegrist@cg67.fr
68 - HAUT-RHIN :	M. Benoît GOEPFERT	benoit.goepfert@region-alsace.eu
70 - HAUTE-SAÔNE :	M. Claude MAINPIN	claud.mainpin@cg70.fr
88 - VOSGES :	M. Frédéric LEONET	frederic.leonet@valdajol.fr
90 - TERRITOIRE DE BELFORT :	M. Jean-Louis FLEURY	jlfleury@agglo-belfort.fr

Pourquoi adhérer à l'AITF ?

L'AITF : une association nationale reconnue

Fondée en 1937, l'association des ingénieurs territoriaux a pour vocation de rassembler les ingénieurs exerçant en collectivité territoriale.

Forte de plus de 4 000 membres, reconnue par la compétence et les fonctions de responsabilité exercées par ses membres, l'AITF bénéficie de la reconnaissance des élus. La présence des plus hauts élus lors de nos manifestations illustre la relation particulière entre les élus et les ingénieurs.

L'AITF est régulièrement consultée par la DGCL et les cabinets ministériels sur les sujets qui nous concernent (statut, carrière, concours etc.).

L'Association a pour buts :

- d'établir entre tous ses membres des relations amicales et d'utiliser les rapports ainsi créés, aussi bien dans l'intérêt général des collectivités territoriales ou établissements qui les emploient, qu'au profit des sociétaires eux-mêmes ;
- de représenter la profession au sein des organismes publics ou parapublics, intéressant la profession et les administrations territoriales ;
- d'aider ses membres à se défendre ;
- de faciliter à ses membres la recherche de fonctions ou d'emplois ;
- de leur donner la possibilité d'étendre leurs connaissances sur toutes questions touchant à l'organisation, au développement, à l'équipement et à la gestion du territoire, notamment par la formation permanente, la constitution de groupes de travail, la réalisation et la diffusion de publications, conférences, etc. L'organisation de colloques et congrès ;
- d'une façon générale, de mener toute action rendant socialement utile cette action associative et lui conférant un caractère d'intérêt général et d'utilité publique ;

L'association est indépendante de tout parti, groupement politique, syndical ou confessionnel.

Toute prise de position sur ces sujets, de l'un quelconque de ses membres doit être considérée comme personnelle et n'engageant pas l'Association.

L'AITF dispose de statuts permettant d'en assurer son fonctionnement. Les manifestations, rencontres techniques et catalogue de services permettent aux ingénieurs de créer des liens professionnels.

Principe de participation bénévole, dynamisme, responsabilité, convivialité

Chaque membre est libre de participer aux différentes manifestations organisées tant en région que pour les rencontres nationales.

Instances nationales, organisation territoriale

L'organisation se compose d'un bureau national dont le président actuel est Jean Pierre Auger, d'un comité national et du comité technique national composé des animateurs des groupes de travail.

En région, chacune des 15 sections constitue un bureau, épaulé par des volontaires pour animer des rencontres sur des thématiques remarquables, et le congrès régional annuel, lors duquel se tient l'assemblée générale et les élections les années paires.

Qui peut adhérer à l'AITF ?

Pour être admis à l'association, il faut occuper d'une façon permanente et principale :

- un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, rémunéré sur des fonds :
 - soit municipaux, soit départementaux, soit régionaux ;
 - soit sur ceux des organismes regroupant des collectivités territoriales ;
 - soit sur des fonds de Centre national de formation des personnels territoriaux ou de tout autre établissement public communal, départemental, régional ou national.
- dans les mêmes conditions que ci-dessus, après accord du Comité national et sur avis du bureau de la section régionale, un poste de cadre A de formation scientifique ou socio-économique.

Financement de l'AITF, Cotisations

Les ressources de l'Association se composent principalement :

- des cotisations des membres et
- des recettes des manifestations concourant aux buts de l'Association

Groupes de travail, des experts territoriaux

Véritable expertise de l'AITF, chacun des 19 groupes de travail définit les sujets de réflexion. Des interventions extérieures sont envisageables pour apporter un éclairage d'autres professionnels. Les avis des GT sont régulièrement sollicités par des instances nationales dans le cadre de la préparation de lois, règlements ou normes (ministères, AFNOR, AMF, etc).

Services offerts par l'AITF à ses membres

Assurance de groupe en cas de difficulté professionnelle

Revue "Techni.cités", appui technique. La revue bimensuelle éditée par le groupe Moniteur est diffusée à l'ensemble des membres

"Ingénieur Territorial", rédigé par des membres, illustre la vie de l'association et apporte un éclairage sur des points d'actualité notamment le statut.

Annuaire, réseau, site

Au quotidien, l'AITF souhaite rapprocher ses membres. Pour aider chaque adhérent dans l'exercice de son métier, le réseau créé par les adhérents permet de mettre en relation des spécialistes techniques. Le bénéfice pour la collectivité de cet échange de savoirs est évident, les élus le reconnaissent.

Commission Carrière

En l'absence de toute structure chargée de représenter le cadre d'emploi des ingénieurs, la commission carrière représente ses membres auprès des instances nationales (DGCL, ministères) et répond à toute question de statut posée par les ingénieurs. La commission carrière est décentralisée (un représentant par région).

En quelques mots, le dynamisme de l'AITF reflète le dynamisme de ses membres.

Si, vous souhaitez vous engager pour développer la culture et l'expertise territoriale, l'AITF vous apportera beaucoup sur le plan humain et professionnel.

L'AITF se mobilise pour offrir un service public de qualité en répondant aux attentes de ses membres :

Représenter la profession

Assurer une assistance technique aux collectivités locales

Dynamiser la profession

Promouvoir la profession et la nécessaire expertise technique des collectivités territoriales

Conseiller et protéger



Rencontres Nationales de l'Ingénierie Publique : **un condensé du parcours métier « Management et risques professionnels ».**

Les Rencontres Nationales de l'Ingénierie Publique 2013 avaient lieu les 23 et 24 mai au Palais des Congrès de Nice. Leur nouvelle configuration (sur deux jours, des visites extérieures...) a été adoptée suite au sondage effectué il y a quelques mois auprès des adhérents.

Première innovation, l'Assemblée Générale était programmée le jeudi matin à 8h30 : toutes les inquiétudes ont été levées au vu de la très sérieuse fréquentation par une bonne partie des 300 adhérents qui ont fait le déplacement (300 sur 4 600...il y a des marges de progrès...). A souligner, le débat relatif aux finances de l'association : la décision a été prise de stopper au 1^{er} juillet de l'année en cours, l'abonnement à Techni.Cités pour tout adhérent qui n'aurait pas acquitté sa cotisation dans les délais. En effet, pour chaque adhérent, l'AITF engage des frais en début d'année (règlement des assurances, des abonnements, etc...). Si les cotisations destinées à couvrir ces dépenses sont versées en retard (ou jamais), c'est l'association, donc tous les autres membres, qui en assume le poids, d'où certaines difficultés d'ordre financier.

Jean-Louis ETIENNE, exceptionnel aventurier de notre siècle, nous a ensuite donné sa vision de **L'ingénierie et l'innovation**. Il a su transmettre des messages forts en relatant ses expériences avec une grande simplicité mais toujours un enthousiasme hors du commun. Invité à faire part de ses recommandations aux nombreux ingénieurs qui l'écoutaient, faisant appel à ses souvenirs d'équipées désormais célèbres mais aussi à ses combats actuels pour le financement de nouveaux projets, ses épreuves, et ses émotions, il a mis l'accent sur quatre idées- force : la persévérance même lorsque l'échec semble inévitable car rien n'est perdu tant qu'on n'est pas allé au bout de son potentiel ; toujours ramener le rêve à la surface, c'est-à-dire se remémorer régulièrement pourquoi on se bat ; le hasard, ça s'organise, car toute opportunité qui n'est pas saisie est perdue ; et, pour mener un projet audacieux, il ne faut pas craindre de s'écarter de sa zone de confort.

C'est donc la tête pleine de rêves et de détermination que nous avons rejoint le Village des Partenaires pour retrouver les collègues de la Section Est et d'autres régions ainsi que les exposants.

Sans revenir sur la totalité des ateliers, j'évoquerai brièvement certains d'entre eux:

Pourquoi et comment les nouvelles technologies de l'information font évoluer le management de nos organisations ?

Joël ROY (Animateur du GT Management de l'AITF)- Jérôme BARRAND (enseignant chercheur à Grenoble Ecole de Management- Président de la Société Agil'OA- Emmanuel COUX (Directeur des systèmes d'information de la ville de Grenoble et de Grenoble Alpes Métropole) et Jules NYSSSEN (DGS de la ville de Montpellier).

Plutôt que de devenir esclaves de ces technologies, certaines collectivités en exploitent les nombreux ressorts : espaces collaboratifs, gestion des actes administratifs, dématérialisation du courrier, Mais leur bonne utilisation exige de nous des changements de comportement (exemple : définir des règles sur l'usage des mails...et les appliquer). L'objectif est généralement le gain de productivité mais l'intelligence collective devrait être constamment au cœur de ces projets. Le « sens partagé » est indispensable pour que de tels projets ne soient pas voués à l'échec. Si il y a un sens, il y a succès.

Qualité de vie au travail : et si on en parlait ?

Frédéric CHARREL (Ingénieur Sécurité à la ville de Grenoble et co-animateur du GT Gestion de risques de l'AITF)- Sandrine DONZEL (Dirigeante du Cabinet SCOMMC, conseil coach)- Frédéric Pappalardo (Responsable du service prévention et sécurité au travail à la Métropole Nice Côte d'Azur)- Joël ROY (animateur du GT Management de l'AITF)- Cécile STANER (Dirigeante de Staner and you, psychologue du travail, DRH Expert)- Jeanne DARBOIS (Chargée de mission auprès d'ACT Méditerranée)

S'appuyant sur des expériences du secteur privé comme du secteur public, plusieurs notions ont été exposées:

- L'esprit d'équipe est protecteur face à la violence au travail (par exemple, agressions du public)

- la fierté ressentie par les salariés à l'égard de leur entreprise génère une meilleure productivité, un meilleur fonctionnement.
- La conduite du changement ne peut pas ne pas tenir compte des émotions des individus : il faut savoir en effet que tout changement, même positif, est générateur de stress pour l'individu.
- Présentation d'une démarche ayant pour but d'analyser les risques psycho-sociaux (RPS) avec mise en place d'indicateurs.
- Le Document Unique est le premier document de diagnostic de ces risques, entre autres (à noter que les responsabilités civiles et pénales, les risques juridiques, doivent être pris en compte dans le document unique).

Table ronde statutaire : La séparation du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Arnaud BONNIN (Premier vice-président de l'AITF-Directeur adjoint Environnement Energie renouvelable et mer à la ville de Nice)- François Guillot (vice-président de l'AITF, DGA de la ville de Caen)

Arnaud BONNIN et François GUILLLOT ont fait le point du projet de séparation en deux cadres d'emplois. L'objectif de cette réforme, qui n'est pas une volonté de l'AITF, est de viser une certaine homogénéité avec le cadre d'emploi des ingénieurs de l'Etat et avec la filière administrative, donnant ainsi accès, pour les plus hauts niveaux, à des responsabilités analogues à celles des administrateurs. La question est de savoir si cette cohérence permettra aussi aux ingénieurs territoriaux d'aller dans les services de l'Etat.

Après avoir détaillé les propositions, la mise en place d'un concours externe est évoquée avec un débat complexe sur les écoles susceptibles d'ouvrir l'accès au concours. Le concours interne et l'examen professionnel devraient absolument permettre de franchir, sur la foi de l'expérience, le « plafond de verre » qui risque de s'installer.

Des obligations de mobilité sont également évoquées pour l'accès à certains grades, ainsi que l'obligation de 12 mois de formation à Strasbourg.

Les intervenants expliquent que l'AITF a décidé de s'inscrire dans un dialogue constructif avec les services de l'Etat mais également avec les syndicats.

Nouveaux modes d'externalisation des prestations de service public : des défis à relever pour l'ingénierie territoriale.

Philippe PRADAL (Adjoint au maire de Nice-Subdélégué aux finances)- Joël DAMPIERRE (DGA de Cityway)- Marie COURROYAU (Fédération des entreprises publiques locales)- Luc DUPONT (animateur du sous-groupe parking et stationnement de l'AITF)

Dans le cadre de cette table ronde technique a été évoquée la reprise de services publics en régie par la ville de Nice avec la conviction que la régie permet d'être plus réactif et innovant que la DSP et impliquant :

- la construction d'une politique de critères dans la commande publique (insertion, circuits courts....)
- la mutualisation des services avec d'autres services de la collectivité est plus facile qu'en DSP d'où une amélioration de l'efficacité de l'action publique.

Quelques remarques :

Un passage en régie n'est pas irrévocable

La régie ne fait pas disparaître le partenariat avec les entreprises privées

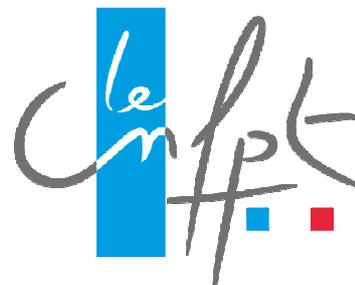
Quels contrôles mettre en place ?

Par ailleurs ont été évoquées des expériences en Partenariat Public-Privé et en SEM ou SPL.

La visite thématique « Mobilité Durable » a permis de découvrir différents aspects de la mobilité en mode niçois : la politique de transport et l'aménagement de l'espace public avec des zooms sur le tramway, l'auto bleue, le vélo bleu, et une singulière visite du Centre de supervision municipal des 777 caméras de surveillance installées à Nice, le tout sous la conduite de Benoît KANDEL (premier adjoint au maire de Nice, conseiller métropolitain, conseiller général des Alpes Maritimes et Président de la SEMIACS).

Je ne saurais conclure ce rapide aperçu des RNIP, dont vous pardonnerez le caractère très synthétique, sans évoquer une inoubliable soirée « les pieds dans l'eau », sur la « Prom' ».

Marie-Hélène METZINGER-NICOLAY

Le CONGRES REGIONAL DE METZ**« Ingénierie publique et
mobilité intra-urbaine »****du jeudi 26 au vendredi 27 septembre 2013**Journées de formation
en partenariat avec**jeudi 26 septembre : Mobilité intra-urbaine et ouvrages d'art**

9h30-12h00 Présentation et mise en perspective des 3 sites considérés avec le projet METTIS

14h00-17h30 Visites techniques des sites avec le METTIS à l'occasion de ses essais à blanc:

Dénivellation du passage à niveau de La Patrotte :

Elargissement d'un pont en secteur sauvegardé: le Moyen Pont

Le nouveau pôle multimodal de la gare de Metz.

20h00 Soirée festive au Restaurant les Amis de Saint Louis

vendredi 27 septembre 2013: Mobilité intra-urbaine et gestion des trafics

9h30-10h40 Assemblée générale AITF Section Est

10h40-11h00 Présentation des actions du CNFPT

11h00-12h15 Groupe de travail DST Est

11h00-12h15 Présentation du dispositif de régulation du trafic

14h30 Visite du centre de régulation du trafic

***Le programme complet et détaillé et le bulletin d'inscription sont joints à
l'envoi de la Lettre d'information régionale Est***

GROUPE DE TRAVAIL DST EST

REUNION DU 17 MAI 2013 A
THAON-LES-VOSGES



Après Saint-Max en janvier dernier, où Myriam Boneton avait organisé la journée, le groupe de travail « DST » s'est réuni à Thaon-Les-Vosges le 17 mai 2013.



Thomas Visine a accueilli le Groupe de Travail dans le singulier bâtiment qu'est la rotonde de Thaon (édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et qui fête ses 100 ans).

La journée a débuté par la réunion de travail habituelle où divers thèmes ont été abordés :

- Le transfert de compétences des communes vers les EPCI,
- L'entretien des pelouses synthétiques des terrains de sport,
- La gestion des parcs publics la nuit,
- Le réforme des DICT

La réunion s'est terminée par une visite de la rotonde et notamment des combles avec son système original de soutien de la verrière.

Lors du repas de midi, le groupe a été rejoint par Marie-Hélène Metzinger-Nicolay, Présidente de la section Est.

Marie Hélène a présenté le projet de congrès régional les 26 et 27 septembre.

Ce sera l'occasion d'y inclure la troisième réunion de l'année du groupe travail DST.



L'après-midi a été consacré à la visite du site des gravières de Golbey. Le PDG Gérard Barrière attendait le groupe pour lui expliquer le fonctionnement des trois unités de production présentes sur le site : la gravière (société SAGRAM), la centrale d'enrobés (société TRB), l'usine de fabrication d'éléments préfabriqués en béton (société BIHR).

Journée Technique en Haute-Saône le 15 mars 2013



Nous étions 30 inscrits pour cette journée technique du 15 mars dernier sous un soleil radieux que seule la Haute-Saône a le secret de produire en temps utile.

Une belle journée donc, commencée par la découverte de **l'école en bois de Ronchamp**, œuvre de l'architecte Henry-Jacques Le Même, classée Monument Historique en octobre 2008. Visite commentée par Monsieur Pascal Mignerey, Conservateur régional des Monuments historiques.



Puis, visite du **Puits Sainte Marie** expliquée par Monsieur Mignerey. Dernier témoin architectural des mines de houille exploitées en Franche-Comté, ce chevalement en béton armé construit en 1924 pour couvrir le système d'aérage des galeries, propriété du département de la Haute-Saône, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 2001.



Ensuite, Monsieur Jean-Jacques Virot, architecte et professeur à l'INSA Strasbourg, nous fait partager ses connaissances de la Colline Notre Dame du Haut.



D'abord la **Chapelle**, œuvre exceptionnelle de **Le Corbusier**, les aménagements paysagers et les bâtiments nouvellement construits du Couvent de la Communauté des Sœurs Clarisses conçus par **Renzo Piano**.



Après une séance de convivialité et d'échanges fructueux autour d'un bon déjeuner, la journée se poursuit par la visite de la carrière de Dampvalley-lès-Colombe, la plus imposante carrière de calcaire de Haute-Saône au cours de laquelle nous assistons à un tir de mine. Merci à Monsieur Jacques Laurent, Chef d'agence de

la Société des Carrières de Franche-Comté du Groupe COLAS et à Monsieur Maxime Paris et ses équipes pour leur accueil chaleureux et le partage de leurs connaissances.

Et merci aussi à tous les participants !

Claude Mainpin

PAIEMENT DE LA COTISATION AITF 2013

La cotisation est la démarche de tout adhérent d'une association pour démontrer sa volonté d'y appartenir.

Le caractère d'adhérent à l'AITF ouvre droit à certaines prestations: le réseau régional et le réseau national des groupes de travail, l'accès "adhérent au site AITF", l'abonnement à TechniCités, la couverture par nos assurances tant SMACL (assurance professionnelle de l'adhérent) que GMF (assurance de responsabilité civile de l'adhérent participant à une manifestation AITF), la participation à nos journées régionales et nationales tant professionnelles que conviviales.

Etre adhérent nécessite d'être à jour de ses cotisations,

Et, notamment pour répondre aux contraintes de paiements des participations de l'AITF au Groupe Moniteur pour TechniCités et l'Ingénieur Territorial, et aux assureurs SMACL et GMF, d'avoir payé sa cotisation de l'année civile en cours au 31 mars.

En conséquence il faut préciser que les ingénieurs adhérents à l'AITF non à jour dans le règlement de la cotisation 2013 au 30/06/2013, seront considérés en non paiement de la cotisation de l'année en cours, situation qui les exclura de leurs droits aux prestations AITF rappelées ci-dessus et ce, **dès le 1/07/2013.**

Vous êtes donc invités :

- soit à **prendre votre chéquier** et le compléter du montant de votre cotisation 2013 de :

- 120,00 € pour tout adhérent

sauf

- les ingénieurs nouveaux adhérents qui ont à verser une cotisation de 75,00 € leurs 3 premières années d'ingénieur; s'ils sont principaux ou chef cette promotion est limitée à 1 an.

- les retraités pour qui la cotisation est de 65,00 €, sauf si vous deviez exercer une activité contractuelle pour une collectivité territoriale, dans ce cas, pour bénéficier de l'assurance vous devrez être cotisant actif.

- soit à **compléter le document de prélèvement automatique** pour cette année et les années à venir (ce qui évitera les oublis involontaires), document que vous trouverez sur le site de l'AITF.

- et d'adresser votre correspondance avec le chèque ou le prélèvement automatique à :

AITF -BP 46 38502 Voiron

Gabriel HAUSER

Les Nouveaux adhérents du premier semestre 2013

Thierry ARNOULD, Mairie de Toul

Emeline BELUCHE, Ville de Besançon

Françoise BERTHET, Ville de Besançon

Christophe BESANCON, Ville de Vesoul

Mustapha CHAOUCHÉ, Ville de Lure

Alain COILLOT, Ville de Besançon

Sylvain CORFU, SDIS des Vosges

Sébastien DOUCHE, Metz Métropole

Dominique ESNAULT, ADAUHR

Francis GENET, Conseil général du Bas-Rhin

Hubert HOFFMANN, Ville de Bischleim

Anne MORISSEAU, INET Strasbourg

Didier NICOD, SDIS du Doubs

Jean Marie RUMPLER, Conseil général du Bas-Rhin

Christophe VANCAUWENBERGE, Conseil Régional de Franche Comté

Pour toutes questions sur l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France,
vous pouvez découvrir ou re-découvrir le nouveau site : aitf.fr